

HENRI HUGUES

RÉCEPTION  
À  
L'ACADÉMIE DE NIMES

Discours de bienvenue  
de Monsieur Charly-Sam JALLATTE  
Président de l'Académie.

Remerciements  
de Monsieur Henri HUGUES  
et éloge de son prédécesseur  
Monsieur Jean LAURET.

Vendredi 8 juin 2001

La séance de ce jour est consacrée à la réception d'un membre résidant. Il s'agit de monsieur le Préfet Hugues.

Après être resté quelques instants selon la tradition dans le salon voisin, notre confrère est introduit par ses parrains. Le président l'accueille aussitôt aux termes d'une brillante allocution.

## INSTALLATION DE MONSIEUR HENRI HUGUES

préfet honoraire

AU FAUTEUIL DU DOCTEUR JEAN LAURET

## ALLOCUTION DU PRÉSIDENT PROFESSEUR

CHARLY-SAM JALLATTE

Monsieur,

J'ai une confiance à vous faire.

J'ai rêvé cette nuit que l'académicien que nous allions installer dans un de ces fauteuils couleur d'amarante, symbole de l'immortalité chez les anciens, se présentait revêtu de la grande tenue des préfets de l'Empire. Broderies de poitrine, parements de jacquette et épée au côté donnaient à l'actuelle cérémonie un caractère authentiquement académique.

Tout cela n'était évidemment que délire onirique d'un esprit incorrigiblement badin ; mais nous sommes entre gens sérieux, il ne pouvait donc nous advenir que des choses sérieuses. Nos rencontres de ces dernières semaines auraient dû m'en convaincre.

Vous connaissez, Monsieur, pour être correspondant de notre Compagnie depuis 1995, les devoirs et les responsabilités de notre institution et les qualités et talents de ceux qui depuis 320 ans en sont les gardiens. Votre prédécesseur, le docteur Jean Lauret, était l'image même du médecin humaniste. D'une vaste culture classique il étendait en de multiples domaines son goût de la recherche pour y développer le culte de tout ce qui est l'essence de l'homme.

C'est parce que nous avons reconnu en vous un homme de qualité, aux talents rares parfaitement dignes de notre regretté confrère, que nous avons souhaité vous accueillir à son fauteuil.

En contre partie (si j'ose ainsi laisser croire que nous vous mettons un marché en main) les responsabilités ne tarderont pas à vous être généreusement déléguées et les devoirs confiés. Vous ne refuserez pas cette suite naturelle aux engagements qui ont été les vôtres au cours de votre carrière. Vous faites, en effet, partie de ces citoyens éminents qui remplissent avec dignité les emplois supérieurs de l'administration publique.

Vous êtes, monsieur Hugues, un homme de devoir comme le sont tous les grands serviteurs de l'Etat.

Nous savons que vous n'acceptez pas de siéger au sein de notre Compagnie pour assouvir une quelconque soif d'honneur. Vous le faites pour continuer à servir, non plus l'administration mais notre tradition culturelle définie par notre estimé confrère monsieur Robert Debant comme étant: « basée certes sur les valeurs de l'humanisme mais en s'ouvrant pourtant aux curiosités nouvelles ».

Cet avant-propos laisse dans l'ombre bien des traits de personnalité et ce n'est pas l'égrènement des dates de votre cursus professionnel qui va en favoriser l'éclairage. Mais

puisque tradition oblige je vais retracer, ne serait-ce que succinctement, les grandes étapes de votre carrière et nous tenterons ensuite de découvrir l'homme qui se tenait derrière le représentant de l'Etat.

Vous êtes né, monsieur, le 5 octobre 1935 à Romans-sur-Isère, département de la Drôme. Ce fait aurait pu créer entre nous un conflit d'une extrême gravité. Seuls les Drômois peuvent comprendre ce qui sépare depuis plusieurs siècles les Romains et les Valentinois dont je suis. Mais entre nous la guerre des "pognes" n'a pas eu lieu !

La carrière de votre père Camille Hugues, bien connu des potaches nimois à qui il tenta d'apprendre à partir de 1945 ce à quoi tout Français est rebelle (je veux dire l'histoire et la géographie) a ramené très vite votre famille sur ces terres gardoises dans lesquelles elle plonge de profondes racines.

Madame Camille Hugues, votre mère, née Lestrade n'est-elle pas de vieille souche nimoise ? La famille de votre grand-mère Teissier de Caladon était originaire d'Aumessas. Quant à votre grand-père Albert Hugues il ne quitta jamais sa petite ville de Saint-Geniès-de-Malgoirès.

Ces branches familiales vous laissèrent en héritage une rigueur huguenote, un sens du devoir qui ne sont pas étrangers, je le crois, au choix de votre carrière.

Pendant votre adolescence, votre père avait vainement tenté de vous faire goûter aux enthousiasmes, aux satisfactions mais aussi aux déceptions de la recherche archéologique. Au-dessus du village de Vebron où votre famille possède une propriété (Vebron petite ville mais grand renom) le Causse Méjean offrait un terrain de recherche riche en sites préhistoriques. Mais les fouilles vous rebutèrent vite sur ce plateau où ne poussent que quelques maigres épineux incapables de vous offrir l'ombre qui aurait pu vous épargner

les brûlures du soleil estival.

En 1952, baccalauréat en poche, vous entamez votre cursus universitaire à Montpellier. L'étude de l'histoire aurait eu votre préférence mais sur les conseils de votre père qui jugeait les débouchés de cette filière peu intéressante vous vous inscrivez en faculté de droit.

Les allers et les retours Nîmes-Montpellier qui se faisaient alors en train omnibus ont permis à beaucoup d'étudiants de se perfectionner aux jeux de belote, d'échecs ou de bridge. D'autres (ou quelquefois les mêmes) y nouaient des idylles et ce fut votre cas. Mademoiselle Nicolas avait les mêmes horaires de train que vous et suivait les mêmes cours.

En 1955 vous obtenez votre licence en droit ainsi qu'un diplôme du centre d'études administratives et financières de l'université de Montpellier.

C'est alors le premier exil à Paris où vous suivez les cours de l'Institut d'études politiques (Sciences-Pô) de 1955 à 1958.

A la fin de ce cursus et après concours vous êtes inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef de cabinet de préfet. Vous obtenez également le 21 juillet 1958 l'aptitude aux fonctions de chef de famille en épousant mademoiselle Monique Nicolas.

Commence alors pour votre couple une vie d'errance à travers la France. Les cinéastes américains l'appelleraient une " road movie".

Perpignan en premier lieu, suivi d'un séjour en Algérie où, appelé sous les drapeaux, vous participez à ce qu'il est convenu de ne pas appeler une guerre.

Bref passage à Nîmes avant de connaître Gap, le Briançonnais et le Queyras où vous retrouvez des habitants

aux qualités d'âpreté et de sérieux, de probité et de respect des engagements qui évoquent pour vous celles des Cévenols vos aïeux.

Retour à Nîmes au poste de directeur de cabinet du préfet Grollemund. Vous suivrez celui-ci trois ans après la Préfecture de région de Montpellier.

Je passe sur le Cher, les Côtes-du-Mord, l'Indre-et-Loire, la Seine-Maritime. Si j'en crois l'adage que cinq déménagements valent un incendie pour le mobilier, votre arrivée en Corse en tant que Préfet, commissaire de la République, aurait pu allumer quelques brasiers sous vos meubles sinon sur les plages de l'Île de beauté. Quatre ans plus tard, Toulon et son port aux eaux troubles sera votre dernier poste préfectoral. Vous m'avez fait savoir que votre prise de fonction y avait été annoncée dans la presse régionale par une curieuse information : « Le nouveau préfet aime les chats ».

Seriez-vous un nouveau Balthus à qui un chartreux donnait inspiration et sérénité ?

Enfin en 1992 vous êtes nommé directeur général des collectivités locales au Ministère de l'Intérieur. Le 31 décembre de la même année vous êtes admis sur votre demande au bénéfice du congé spécial, puis à la retraite le 4 janvier 1998.

Voilà effleurée la carrière au cours de laquelle vous avez su mettre en valeur votre art d'administrer. Administrer c'est servir et organiser, c'est assister et régir. Dès votre admission au bénéfice du congé spécial vous avez souhaité continuer à servir et assister. Votre engagement religieux vous a tout naturellement amené à occuper des fonctions importantes dans les institutions et établissements protestants minois. Vice-président puis, jusqu'à l'année dernière, secrétaire du

conseil presbytéral de l'Eglise réformée de Nîmes vous êtes également membre du conseil d'administration de la fondation de la maison de santé protestante.

Par ailleurs, votre dévouement trouve à ce jour un terrain nouveau où se manifester et en tant que président de l'association « Prespodia » vous soutenez un projet de création, à la Grande-Motte, d'un centre d'éducation pour diabétiques adultes. La tendance étant de nos jours d'organiser de telles associations ou fondations en réseau vous vous employez à réunir dans une structure multidisciplinaire médecins généralistes, diabétologues, nutritionnistes spécialistes libéraux et hospitaliers associés à des kinésithérapeutes et infirmiers qui avec l'association française des diabétiques animeront un tel centre dans des bâtiments d'hébergement mis à disposition par l'union des mutuelles de l'Hérault.

C'est dire l'ampleur des engagements que vous continuez à prendre. N'oublions pas de dire que vous êtes également correspondant pour le Gard de la Fondation de France et, à ce titre, soutenez les actions de différentes associations caritatives de notre département.

Je voudrais terminer ce panorama de vos activités sociales de jeune retraité en notant une curieuse juxtaposition de titres qui dans la suite de votre curriculum vitæ fait apparaître : « correspondant de l'Académie de Nîmes » aux côtés d'« administrateur de l'union des personnes âgées ». Vous m'avez assuré qu'aucune amphibologie n'était à suspecter dans cette présentation. Nous aurions pu, en effet, redouter une confusion prématurée pour les académiciens.

Nous avons évoqué tout à l'heure votre intérêt particulier pour l'histoire. Chacun de nous se souvient de

l'intéressante communication que vous aviez présentée en décembre 1999 : « Louis Guizot, un mulâtre maire de Saint-Geniès-de-Malgoirès ».

Coopté par notre confrère Jean-Marc Roger vous avez participé à l'élaboration de l'ouvrage *La Vannage au XX<sup>e</sup> siècle* en rédigeant son 7<sup>e</sup> chapitre consacré à l'étude administrative de cette région de la III<sup>e</sup> République à l'administration de Vichy.

Vous travaillez actuellement à un nouveau chapitre de l'ouvrage que publiera l'association Maurice Aliger. Nous espérons que vous nous en réserverez la primeur.

Après avoir dit que vous étiez chevalier de la Légion d'Honneur, officier dans l'ordre national du Mérite, officier des Palmes académiques, et titulaire de nombreuses autres distinctions je terminerai en entrouvrant ce qui m'a paru être votre jardin secret, là où se suspend en point d'orgue le « tempo agitato » de votre fonction sociale. Je sais que vous aimez aller en garrigue photographier les fleurs éclatantes ou discrètes qui en font le charme au printemps. Vous m'avez promis de nous offrir avec elles un chapitre de notre Encyclopédie du Gard au renouveau de laquelle vous souhaitez participer. L'académie de Nimes se réjouit, monsieur, de tant de richesses que vous lui apportez. Soyez en remercié et soyez assuré que votre place est bien en son sein.



## ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉFET HUGUES

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire perpétuel,  
Mesdames, Messieurs les Académiciens,  
Mesdames, Messieurs,

Il y a six ans vous m'aviez fait l'honneur de me désigner membre correspondant de l'Académie de Nîmes. J'avais le plaisir de vous rencontrer aussi souvent qu'il m'était possible de venir à vos séances bimensuelles du vendredi après-midi. Toutefois je fais une exception pour l'année 2000 car mon épouse, notre chat et moi nous étions réservés une année sabbatique à Vebron, en Cévennes, afin de partager tout au long des quatre saisons la vie des habitants de ce village qui m'est cher.

A mon retour au bord du canal et du Jardin de la Fontaine vous avez décidé de me conférer l'immortalité académique qui ne peut se partager qu'entre 36 heureux élus.

Aujourd'hui vous me donnez l'occasion de vous en remercier tous ensemble et avec humilité. Cependant je me demande si je suis bien digne de siéger parmi vous au fauteuil du docteur Jean Lauret.

Vous venez Monsieur le Président dans votre discours d'accueil de me découvrir des qualités et des mérites que je ne me connaissais pas. Il faudra que je demande à mon épouse si

elle les avait constatés, elle qui partage ma vie depuis quarante-trois ans.

Y a-t-il une, y a-t-il plusieurs raisons qui ont motivé votre choix ?

Pourquoi avoir élu, pour succéder au docteur Jean Lauret, Nîmois par la naissance, par 91 ans de vie dans la Rome française, par l'amour qu'il portait à sa ville, pourquoi avoir élu un Dauphinois né au bord de l'Isère dans une ville connue pour ses pognes presque aussi bonnes que celles de Valence comme vous venez de le rappeler ? Arrivé ici à l'âge de neuf ans et demi j'ai quitté Nîmes dix ans plus tard. La carrière itinérante des fonctionnaires du corps préfectoral m'en a tenu éloigné, sauf pendant les vingt-six mois où j'ai servi à la préfecture du Gard. Pendant près de trente-trois ans je n'ai eu qu'à de trop brèves occasions la Tour Magne, les Arènes ou la Maison Carrée dans mon champ de vision.

Une chose est certaine, ce ne sont ni des travaux scientifiques, ni une production artistique ou bien littéraire qui peuvent justifier votre décision. De l'ouvrage collectif sur la Vannage au XX<sup>e</sup> siècle je n'ai commis qu'un seul chapitre. M. Jean-Marc Roger m'a convaincu d'en rédiger un pour La Vannage au XVIII<sup>e</sup> siècle dont la gestation n'en est qu'à ses tout débuts.

Certes j'ai beaucoup écrit tout au long de ma vie professionnelle : c'étaient pour la plupart des notes ou des rapports à usage interne, des discours tel celui que je fis au cinéma Majestic il y a plus de trente ans sur les produits issus du blé dur et les pâtes alimentaires, ou bien encore un laïus de distribution des prix dont le thème était obligatoirement l'œuvre de Shakespeare ; il me demanda beaucoup de travail car je n'ai jamais fait d'anglais et ce pensum fut lu devant un auditoire attentif par mon préfet dont

j'avais été le nègre en la circonstance.

Alors vouliez-vous recevoir parmi vous un spécimen de la gent préfectorale ? Bien sûr le préfet du Gard préside la séance publique annuelle. Je sais qu'il ne peut pas venir aux séances bimensuelles en l'hôtel de la rue Dorée, compte tenu de ses charges. Mon expérience de co-président d'honneur avec le préfet maritime de l'Académie de Toulon et du Var m'en a donné la preuve. Faire siéger ici un préfet à la retraite donc théoriquement plus disponible qu'un préfet en activité pouvait aussi être une raison.

L'académicien auquel je vais succéder aujourd'hui avait été proposé par le collège protestant pour le fauteuil du pasteur Paul Brunel. Son attachement à la religion réformée était manifeste. Bien sûr j'ai repris à Nîmes en y revenant mes engagements là où je les avais laissés quarante ans auparavant après plus d'une décennie de scoutisme unioniste. Vous venez de les rappeler, monsieur le Président. Dans la communauté protestante nîmoise il y a certainement d'autres personnes qui mériteraient plus que moi de siéger parmi vous.

Lors de mes visites ou bien au cours d'entretiens ici même plusieurs d'entre vous, Mesdames et Messieurs de l'Académie, ont évoqué la mémoire et les travaux de mon père, Camille Hugues. Cela m'a beaucoup touché et j'ai eu l'impression qu'en m'invitant à vous rejoindre vous rendiez à mon père un hommage posthume.

Il avait été pressenti pour être proposé au suffrage des académiciens, il y a une trentaine d'années. L'un de vos confrères était allé le trouver à Saint-Geniès-de-Malgoirès. Après vingt ans d'enseignement de l'histoire et de la géographie au Lycée de garçons il s'était retiré avec ma mère dans sa maison natale. Ceux qui avaient été ses collègues au

lycée l'auraient volontiers accueilli, je pense aux professeurs Jean Brunel, Henri Seston, André Nadal, Pierre Hugues, les deux homonymes avaient la même formation d'historiens et votre secrétaire perpétuel avait choisi la voie de l'administration. Il aurait aussi retrouvé M. Aimé Vielzeuf à qui il avait apporté son concours pour des recherches d'histoire contemporaine. Il y avait le docteur Edouard Drouot ; ils faisaient ensemble des recherches archéologiques et les publiaient de concert. Je me souviendrai toujours des expéditions à la Baume Latrone avec le docteur Drouot et ses fils. A la lueur de lampes à acétylène nous y avons décalqué sur d'immenses feuilles de cellophane les peintures pariétales que l'on peut depuis voir beaucoup plus commodément sur un mur du département de préhistoire au Musée du boulevard Amiral-Courbet.

A Saint-Génies mon père préparait les cours d'archéologie préhistorique qu'il allait tous les quinze jours dispenser à ses étudiants à la faculté des lettres de Montpellier ou bien les excursions sur le terrain destinées à ces mêmes étudiants.

Il a donné une série de conférences sur l'histoire locale et il continuait à faire à Nîmes des communications à la Société d'histoire naturelle et à l'Ecole Antique.

Il avait conservé tant d'activités qu'il estima ne pas être suffisamment disponible pour venir deux fois par mois à l'Académie s'il était élu. Il déclina donc la proposition qui lui était faite. Je pense que sa modestie fut aussi l'un des motifs de son refus.

Je vous l'ai dit, il participait aux travaux de l'Ecole Antique. Et là il rencontrait le docteur Jean Lauret dont je veux maintenant évoquer la vie avant d'aborder un sujet qui

m'a préoccupé durant toute ma carrière, celui de la tolérance de l'Etat à l'égard des religions.

La vie de Jean Lauret est peu ordinaire tant elle est riche et diverse. C'est la vie d'un humaniste de notre temps.

En 1909, le 21 novembre, Jean Lauret a vu le jour à Nîmes, au 7 de la rue de l'Aspic, mais c'est au 4 de la rue Monjardin, dans la maison acquise par Ferdinand Lauret, son grand-père, qu'il a habité quasiment toute sa vie.

Ses études primaires il les a faites à l'école du boulevard Talabot, puis il entre en septième au lycée de garçons. Il ne quittera cet établissement qu'après avoir passé avec succès le baccalauréat de philosophie.

En 1927, il a dix-huit ans, il va s'inscrire à la Faculté de médecine à Montpellier. Quand approche la période où il pourra présenter le concours de l'internat il va voir les patients de l'hôpital Ruffi.

En 1934 Jean Lauret épouse M<sup>lle</sup> Yvonne Vigoureux, de Beauvoisin. Par la pensée, je la salue avec respect et reconnaissance et plus directement ses deux fils et sa belle-fille que je remercie d'être présents ici cet après-midi.

A cette même époque le jeune étudiant en médecine se spécialise en urologie auprès du professeur Jeanbreau. Celui-ci a remarqué son sérieux et sa soif de connaissance. Auprès de ce maître qui est devenu un ami il termine en 1936 sa thèse sur l'urétrographie.

En 1936, aussi naît Frédéric. Avec lui nous serons les benjamins de sixième en octobre 1945 et nous poursuivrons ensemble nos études secondaires, divergeant seulement en C quand mon père décida que je serais mieux en section B, c'est-à-dire latin-langues. Il avait constaté que j'étais réfractaire aux sciences exactes comme les mathématiques, la physique et la chimie. Il avait vu juste. Freddy, lui, a

continué C puis mathématicien car il était beaucoup plus doué que moi pour les disciplines scientifiques.

Je ferme cette amicale parenthèse pour reprendre la vie de Jean Lauret où nous l'avons laissée.

-1937, année du service militaire : il est détaché au service d'urologie de M. Jeanbreaux. Puis il va passer six mois dans trois hôpitaux de Paris, à Necker, à Lariboisière et à Cochin afin d'y suivre les enseignements de trois grands maîtres de l'urologie.

En 1938 le docteur Jean Lauret visse sa plaque sur la porte du 4 rue Monjardin où il ouvre un cabinet d'urologie.

Mobilisé en septembre 1939 le médecin sous-lieutenant Lauret a été très marqué par la chirurgie d'urgence qu'il lui fallut pratiquer au printemps 1940 à Pont-Sainte-Maixence, dans l'Oise, et à Vierzon, dans le Cher. Heureusement il n'ignorait rien de la transfusion sanguine dont le professeur Jeanbreaux était le père.

Revenu à Nîmes, il rouvre son cabinet à l'automne 1940.

En 1943 un second fils, François, est né au foyer d'Yvonne et Jean Lauret. François suivra les traces de son père, mais dans la spécialité gastro-entérologie.

En 1947 Jean Lauret passe le concours du chirurgien des hôpitaux. Après avoir opéré au service de vénérologie et de dermatologie, il participe avec le docteur Paradis à la création du service d'urologie au centre hospitalier Gaston Doumergue.

En 1968, grâce à l'intervention persuasive et efficace du professeur Harant, une antenne de la Faculté de médecine de Montpellier est créée à Nîmes ; Jean Lauret doit alors ajouter à son sacerdoce de praticien hospitalier la préparation de cours et l'enseignement de l'urologie.

Durant sept ans, il poursuit cette carrière hospitalo-universitaire qu'il doit abandonner en 1975, l'âge de la retraite

pour les médecins hospitaliers l'ayant rattrapé.

Il va encore pratiquer pendant un an dans son cabinet de ville puis il passera la main au docteur Vallat.

Dans Nîmes sans visa, portrait d'une ville, M. Christian Liger débute ainsi le chapitre intitulé « Carrefour des poètes » : « Je connais un médecin à la retraite qui, chaque soir, vers six heures, traverse l'Esplanade, passe entre les pelouses, jette un coup d'œil à la fontaine monumentale, puis vient s'asseoir au Grand Café, juste en bordure de la promenade. S'il fait doux, il reste à la terrasse ; sinon il s'installe derrière les vitres : de là il observe le « mouvement », la circulation du soir qui se partage entre deux grands bruissements, l'un vers le boulevard Amiral-Courbet, l'autre devant lui vers les arènes. »

Et plusieurs fois on retrouve le vieux médecin dans cet ouvrage qui nous apprend beaucoup sur notre ville.

Le vieux médecin, c'est Jean Lauret. La médecine n'a pas été son unique préoccupation.

Dès son adolescence son altruisme s'est exprimé au sein de l'Union Chrétienne de Jeunes Gens. Sa vie professionnelle ne l'a pas empêché d'œuvrer à l'Entraide Gardoise et au Foyer Richelieu, comme à l'Office des Personnes âgées avec M. le pasteur Roger Grossi. Au Rotary il a veillé à ce que le mot « servir » soit un objectif à ne jamais perdre de vue.

Dans une conférence qu'il a donnée au Rotary Jean Lauret disait : « Je voudrais vous amener en promenade, c'est-à-dire m'accompagner sur un itinéraire que j'ai emprunté (du mois en partie) à peu près tous les jours depuis ma naissance. Ces lieux constituent mon microcosme. Et je suis gâté car l'ensemble est prestigieux. C'est une voie royale : amphithéâtre, Maison carrée, Tour magne, sur laquelle on trouve les trésors du passé nimois. »

C'est au bord de celle voie royale que j'ai rencontré pour la première fois le docteur Lauret, sur le quai de la Fontaine, à deux pas du pont de Vienne. C'était, je crois, au printemps 1993, quelques semaines après notre retour à Nîmes. Je m'approche pour saluer mon ancien patron, le préfet Michel Grollemund que nous avons pieusement accompagné à sa dernière demeure il y a tout juste une semaine. Il était en conversation avec un monsieur que je ne connaissais pas. Il fait les présentations : « Henri Hugues, qui a été mon directeur de cabinet » « Docteur Lauret ». Aussitôt, celui-ci me dit : « C'est bien vous qui étiez au Foyer de la rue de Vaugirard avec Freddy ? ». En effet j'avais retrouvé Freddy à Paris en 1955, à l'association des étudiants protestants de Paris qui nous hébergeait. Frédéric préparait l'agro. Après avoir obtenu ma licence en droit à Montpellier, je venais suivre le cursus de Sciences Pô section Service public pour préparer le concours d'entrée à l'E.N.A., que j'ai raté, et le concours de chef de cabinet de préfet. Pendant trois ans, nous allions nous rencontrer tous les jours dans ce foyer du 46, rue de Vaugirard. A cette époque nous ignorions qu'elle pouvait être une pépinière d'académiciens ; je pense à M. Joseph Massolta et à M. Marc Chausse qui nous y avaient précédés. En 1968, Freddy faisait une belle carrière d'enseignant chercheur à Montpellier. Un soir de mai, il m'a apporté à la préfecture un exemplaire du Petit Livre rouge de Mao Tse Toung. J'ai compris cette attention comme un souci de compléter ma formation politique qui était effectivement d'une profonde vacuité en ce qui concernait la pensée du Grand Timonier.

En 1978 votre compagnie élit le docteur Jean Lauret au fauteuil laissé vacant par le pasteur Paul Brunel. M. Joachim Durand accueille le 27 octobre le nouvel académicien. Dans sa réponse celui-ci rappelle la belle carrière pastorale de son



prédécesseur qui a accompli à Nîmes l'essentiel de son ministère, dans la paroisse de l'Oratoire. Mais ce jour-là le docteur Lauret n'a pas pu citer un fait majeur qui interviendra seize ans plus tard. Au cours d'une cérémonie simple et émouvante dans les salons de l'hôtel de ville, il vous en souvient, Monsieur le Secrétaire perpétuel, Madame Perrier, fille du pasteur Brunel a reçu la Médaille des Justes que l'Institut Yad Vashem avait décernée à son père Président du Conseil presbytéral de l'Eglise réformée de Nîmes pendant les années noires de l'occupation, il avait organisé avec ses collègues de Nîmes et des Cévennes des filières de refuge Elles avaient permis à des dizaines de Juifs d'échapper à la déportation et à la solution finale.

Le docteur Lauret a été un académicien ponctuel et assidu. J'étais frappé par l'attention qu'il portait à toutes les communications. Il n'était pas rare qu'il posât des questions très précises à l'orateur ou qu'il apportât sans ostentation un complément sur le sujet évoqué.

Sa courtoisie était parfaite et il avait le souci de ne pas heurter, même s'il avait à manifester son désaccord dans une conversation ou bien au cours d'un débat.

La curiosité de Jean Lauret s'est portée sur une multitude de pôles d'intérêt. Il a fait de nombreuses recherches dont il a su faire profiter différents publics et auditoires par ses communications, ses conférences ou ses publications.

Je n'aurai pas la prétention de les analyser ni même de les énumérer toutes. Que M<sup>me</sup> Lassalle soit ici remerciée d'avoir rassemblé pour moi toutes les communications et les comptes rendus d'ouvrages faits à l'Académie par votre confrère. Madame Lauret et ses deux fils, en m'accueillant rue Monjardin dans le bureau du

docteur, m'ont prêté avec infiniment de gentillesse et de libéralité non seulement ses publications mais aussi ses manuscrits où, d'une écriture penchée et parfaitement lisible il consignait ses notes ou polissait les phrases et leur donnait un balancement harmonieux ?

De l'hôpital Ruffi où il avait fait ses années d'internat il a raconté l'histoire, celle de la maison de charité créée en 1313 près de la porte de France jusqu'en 1934, quand fut ouvert l'hôpital de la rue Hoche.

Durant son internat il a entendu parler du docteur Paul Cantaloube. Ce médecin généraliste à Sumène a diagnostiqué la fièvre de Malte à Saint-Martial. Son traité sur cette maladie le l'a fait connaître du monde médical. La grande guerre lui fera rencontrer à l'hôpital militaire de Marseille, M. Sicard, professeur de neurologie à Paris. Venu s'installer à Nîmes, le médecin cévenol obtient de la commission administrative des hôpitaux la création d'un service de neurologie à l'hôpital Ruffi. Mais la maladie qui l'avait fait rapatrier des Dardanelles s'acharne sur lui et à 49 ans s'éteint à Corconne celui qui était le grand-père du docteur Tempier.

Sur le docteur Magnin, médecin des mines à Bessèges, il a décrit le combat étalé sur dix-sept ans pour faire reconnaître la silicose comme maladie professionnelle des mineurs, contre l'avis de certaines sommités médicales.

Le docteur Cantaloube avait un frère, Clovis, qui a été votre confrère. Le docteur Tempier avait confié à son confrère et ami Lauret les 355 pages des carnets de son grand oncle, prêtre brancardier de 1916 à 1918. En plus de ses observations notées au jour le jour, il a consigné ses réflexions sur l'effet de la guerre sur les valeurs morales, le danger et la lutte pour échapper à la mort transformant des êtres ordinaires en héros ou en lâches.

En 1987 il a préfacé l'ouvrage de M. Pierre Clavel « *Nîmes de la Réforme au XVIII<sup>e</sup> siècle à travers une histoire familiale* ». Deux ans plus tard c'est pour l'ouvrage de M. André Sauveplane, « *Une famille nîmoise de la Révolution à l'Empire, la famille Mcynier De Salinelles* », qu'il rédige aussi une préface.

En 1985, il donne à l'Office des personnes âgées une conférence sur l'urbanisme à Nîmes au XIX<sup>e</sup> siècle.

En janvier 1986, il raconte au Cercle des bibliophiles ninois : « *Les cinquante ans de vie nîmoise qui ont précédé la Révocation de l'Edit de Nantes* ».

Dans le même cadre il a posé la question « *La Maison carrée fut-elle une forteresse ?* » Les écrits de Ménard ne lui paraissaient pas s'accorder avec ceux de Poldo d'Albenas.

La plupart de ses communications, il les a également faites à l'Académie, soit en primeur, soit après les avoir données en d'autres lieux.

Son année de présidence de l'Académie a été particulièrement chargée et riche.

Son discours de réception du Président Léopold Sedar Senghor, de l'Académie Française, fut d'une très haute tenue. Il cita à cette occasion cette phrase de votre éminent confrère du quai Conti :

« *La civilisation française prend de siècle en siècle et dans les autres civilisations les valeurs qui lui sont étrangères. Elle les assimile pour faire du tout une nouvelle forme de civilisation à l'échelle européenne* » et, avant de conclure, il dit à votre hôte illustre « *je pense que vous ne vous étonnerez pas si l'on vous dit que votre poésie a des analogies avec celle de Frédéric Mistral, prix Nobel* ».

Pendant cette année de présidence, il eut aussi la douloureuse mission de prononcer les éloges funèbres de

vos confrères M. Bernardy et de M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel, que mon père avait précédé de quelques semaines.

Je fais un retour en arrière. Le docteur Lauret, nouveau président de l'Académie, a intitulé sa communication à la séance publique du 26 janvier 1986 : « Naissance de la Féria de Mimes. »

Pourquoi a-t-il choisi ce thème ? Tout simplement, si j'ose dire, parce qu'il est l'un des fondateurs de ce bouquet de manifestations tauromachiques qui, depuis 1952, donnent à Nîmes une animation semblable aux fêtes de Séville, de Pampelune ou de Barcelone.

Lorsque j'ai lu le texte de cette communication, puis la plaquette de 90 pages signée en 1987 par Jean Lauret et René Ravel, je me suis demandé comment le petit-fils de cévenols descendu de Saint-Jean-du-Gard à Nîmes était devenu un aficionado de grand talent et un expert ès corridas.

Tout d'abord dans le Littré j'ai cherché s'il existait une parenté entre le mot « URE », bien connu des cruciverbistes ; qui signifie aurochs ou taureau sauvage et l'urologie que Jean Lauret a pratiquée et enseignée durant quarante ans. Emile Littré cite un extrait d'un Journal officiel de 1887 : ...« l'urologie peut-être utilisée en clinique et doit être placée sur le même rang que les autres moyens d'exploration. » La parenté entre les deux mots n'est donc que phonétique. Il me faut chercher ailleurs.

Dans sa communication donnée le 26 octobre 1994 à l'Académie des Beaux Arts, notre ami Daniel-Jean Valade disait : « Pour les peuples du Sud la tauromachie est inscrite de toute éternité clans les chromosomes de chacun ».

Je n'ai pas eu l'occasion, sans doute est-ce ma faute, de demander au docteur Gouget si l'étude de l'A.D.N. avait permis d'identifier le chromosome de la tauromachie.

Le docteur Françoise Lauret m'a livré une autre explication qui serait à l'origine de l'aficion de son père. Je trouve qu'elle ne manque pas d'humour. Dès 1920, après la grande guerre, on donna à nouveau des corridas dans les arènes de Nîmes. Les parents de Jean Lauret décidèrent que l'on irait assister à l'une de ces toutes premières courses, peut-être même à la première. Et l'on partit en famille en direction de l'amphithéâtre. Mais, cet après-midi-là, les guichets et les portes étaient inaccessibles tant la foule qui se pressait était dense. Certains en vinrent aux mains et la cohue prit rapidement une allure d'émeute. Voyant qu'il ne serait pas possible d'entrer et d'escalader les gradins M. Lauret père décida une retraite prudente et avec toute sa famille regagna la rue Monjardin.

Le jeune Jean, il n'avait pas douze ans, en ressentit une amère déception. Jusqu'alors, il avait entendu parler de la corrida comme d'un spectacle exceptionnel où s'affrontaient l'homme et le fauve selon un rituel presque sacralisé. Et voilà qu'au moment d'être initié au culte de Mithra le mythe se déroba.

C'est pourquoi Jean Lauret disait : « Ma passion pour les courses est le fruit d'une frustration ».

Il n'a eu de cesse de la combler et il a très rapidement rattrapé ce retard. Son aficion tant en France qu'au delà des Pyrénées était raisonnée et lucide. Devenu président du Cercle taurin il a rencontré les plus grands matadors. Il disait avoir été très impressionné par El Cordobès dont mon ami Dominique Lapière, avec son confrère Larry Collins, a retracé les débuts et l'irrésistible ascension dans son livre *...Ou tu porteras mon deuil*.

Tout ce qui concernait la corrida l'intéressait, le passionnait. Dans ses notes manuscrites j'ai trouvé celle ci.

Elle concerne l'Eglise et les courses de taureaux, notamment en Espagne.

« - En 1500, pour le jubilé de Rome, le Pape a donné une course de taureaux sur la place Saint Pierre.

- Mais, en 1570, le Pape Pie V lance l'anathème contre les toreros et les excommunie dans sa bulle *Agitatio Taurorum*.

- Son successeur sur le trône de Saint Pierre, Grégoire XIII, lève cette excommunication.

- Sixte Quint la rétablit vers 1586, mais le conseil académique de l'université de Salamanque émet une protestation que le frère Luis de Léon rédige au nom des docteurs. Le roi prend parti pour les corridas et écrit au Pape.

- Clément VIII, Pape de 1592 à 1605, reconnaît les courses comme une école de courage faisant partie du patrimoine de l'Espagne. Il lève l'excommunication sauf pour les gens d'Eglise qui descendraient dans l'arène.

- Depuis cette époque il y a communion, en Espagne entre l'Eglise et les courses. Chaque fête religieuse devient l'occasion de donner des courses.

- Le doyen de Burgos écrit un traité de tauromachie.

- Lors de la canonisation de Sainte-Thérèse d'Avila plus de 200 taureaux ont été mis à mort.

Venons-en à la Feria de Nimes.

Au congrès de la Fédération française des sociétés taurines de France, en 1951 à Toulouse, est annoncé le vote quelques jours auparavant de la loi ainsi rédigée : « La loi du 2 juillet 1850 (c'est-à-dire la loi Grammont) n'est pas applicable aux courses de toros lorsque la tradition ininterrompue peut être invoquée. »

Les congressistes de Toulouse décident avant de se séparer, que le 37<sup>e</sup> congrès de la Fédération se tiendra à Pentecôte 1952 à Mimes.

Dès leur retour au pied de la Tour Magne les représentants des quatre sociétés taurines de l'époque se réunissent : ce sont l'Union Taurine Nîmoise, le Cercle Taurin, l'Aficion Cheminote et le Club de Saint-Césaire.

Un comité permanent d'organisation est constitué. Le docteur Jean Lauret en sera le président, M. Ravel, de l'Aficion Cheminote le secrétaire.

Le conseil municipal de Mimes s'est laissé convaincre de voter une subvention pour le congrès. Les choses ont été plus difficiles avec M. Ferdinand Aymé, qui avait la concession des Arènes car le cahier des charges ne lui imposait que trois corridas par an. Finalement il accepta d'organiser une novillada le lundi, en plus de la corrida du dimanche de Pentecôte. Divine surprise, en réalité ce furent deux corridas ; il avait réussi à signer deux contrats avec Luis Miguel Dominguin et il aurait des toros de deux ganaderias particulièrement réputées, des Miura et des Urquijo.

Une excursion en Camargue, une exposition taurine à la Galerie Jules Salle, un défilé de groupes folkloriques le samedi avant la course libre, une soirée dans les Arènes dont Jean Lauret nous dit qu'elle ne fera pas date dans l'histoire, et puis les deux corridas. Pas d'abrivado, Nîmes n'en a jamais eu et il faudra attendre l'année suivante pour que les taureaux de Camargue encadrés par les gardians soient autorisés à traverser la ville à grand train du square Antonin aux Arènes.

C'est le Sénateur Pierre Gamel président de la Chambre de Commerce qui suggère de donner à cette manifestation

taurine le nom de Féria. Non seulement le nom est resté, mais il a acquis une renommée internationale. Depuis 1952 chaque année la Féria déploie ses fastes, ses musiques, ses peñas, ses bodegas, sa pegoulade, son abrivado du jeudi soir au lundi de Pentecôte. Une exception, mai 1968, car la France est totalement paralysée et il a fallu décommander tout ce qui avait été préparé.

Jean Lauret a été l'animateur, la cheville ouvrière de cette œuvre exceptionnelle avec le concours d'une équipe de bénévoles qu'il a galvanisée. Avec autorité et diplomatie à la Ibis, ne se laissant pas rebuter par les obstacles qu'il parvenait toujours à franchir ou bien à contourner.

Son nom restera gravé à jamais dans l'histoire de la Féria de Nîmes.

Non seulement il était un organisateur de grande classe mais il avait en matière de tauromachie un jugement très sûr. La présidence de la corrida organisée en hommage au torero Nîmeno lui fut confiée. Elle est citée comme un modèle du genre tant il fut remarquable et incontestable dans ses décisions.

Vendredi dernier, fait rarissime sinon unique dans l'histoire des Arènes de Nîmes, devant plus de 10.000 spectateurs, Descarado, toro de Victoriano del Rio, a bénéficié de l'indulto, de la grâce face au torero Enrique Ponce. Comme Jean Lauret, qui nous a quittés il y a un an, eût été heureux d'y assister et d'y applaudir !

Ma conclusion dans cet hommage au docteur Jean Lauret je l'emprunte à Monsieur Christian Liger. Sur la page de garde de *Nîmes sans visa*, qui se trouve sur un rayon de la bibliothèque du vieux médecin j'ai lu :

« Pour mon confrère de l'Académie de Nîmes le docteur Jean Lauret qui avant d'être le lecteur est un personnage de ce



livre : son action et son esprit ont contribué à faire le visage de cette ville. »

Peut-être attendiez-vous que je vous parle de ma carrière professionnelle. Je serai bref car des occasions me seront probablement données de vous narrer certains épisodes puisés dans trente-cinq ans de métier préfectoral. Je n'ai aucun mérite à avoir gravi les échelons d'un cursus tout à fait classique. L'éducation que m'ont donnée mes parents et certains de mes maîtres, j'en ai cités tout à l'heure, les principes qui m'ont été inculqués sont les lignes de conduite qui m'ont guidé. Je n'aurai garde de taire l'aide morale et souvent matérielle que mon épouse m'a apportée en me dispensant des soucis d'intendance et en s'occupant de l'éducation de nos trois enfants.

Je me propose maintenant d'aborder la relation entre l'Etat et les religions dans son évolution historique.

Où le faire mieux qu'ici puisque l'Académie de Nîmes a un mode d'élection sans doute unique en France avec ses trois collèges, celui des catholiques, celui des protestants et celui qu'avec humour et amitié vous avez baptisé collègue des sauvages.

La relation entre l'Etat et les religions m'a toujours préoccupé et voici pourquoi.

Au mois de février 1958 je passais à Paris l'oral du concours de chef de cabinet de préfet. Un membre du jury me posa cette question : « Monsieur, supposons que vous soyez chef de cabinet du préfet du Rhône. Vous rencontrez le cardinal archevêque de Lyon. Comment vous adressez-vous à lui ? » - J'ai répondu « je peux lui dire "Excellence" puisqu'il est archevêque, primat des Gaules, ou bien "Eminence" puisqu'il est cardinal. » - Non monsieur,

vous devez lui dire « Monsieur le cardinal ».

De ce moment-là j'ai compris que si je devenais fonctionnaire de l'Etat, je devrais mettre sous le boisseau mes convictions religieuses ou, en tout cas, ne pas les étaler.

Comment a évolué la tolérance de l'Etat avec les religions ? A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, après la Révocation de l'édit de Nantes, officiellement il n'y avait plus qu'une seule religion. On peut donc dire que la tolérance était inexistante. Je n'en donnerai qu'un seul exemple : en 1703 mon ancêtre Alexandre Auras, notaire royal au bourg de Vebron, en Cévennes, fut condamné à ramer sur les galères par l'Intendant Baviille pour avoir participé à une assemblée de la religion prétendue réformée, assemblée bien entendu clandestine.

Au siècle dit des Lumières les esprits ont changé. En 1787 le roi Louis XVI signe l'édit de tolérance qui permet aux protestants d'avoir un état civil.

Dans le Petit Larousse illustré, j'ai vainement cherché le nom de Rabaut Saint-Etienne, l'un des pères de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen. Par contre on y trouve Gilles de Rais et l'empereur Jean Bedel Bokassa, qui n'ont été ni l'un ni l'autre des exemples habituellement cités de tolérance et d'ouverture d'esprit.

Le comte Boissy d'Anglas écrit : « Rabaut Saint-Etienne présida l'assemblée constituante. Il lui proposa le premier des lois convenables à la liberté des cultes et des consciences. »

L'article X de la Déclaration des droits de l'homme dispose : « nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par une loi. » Cet article efface toute exclusive du fait d'opinions religieuses.

La Révolution française rompt rapidement avec Rome, provoquant dans le clergé un schisme grave, avant d'emprunter la route d'une persécution déclarée puis celle d'une séparation hostile.

En 1800, devenu Premier Consul, Bonaparte a la volonté de mettre fin à l'anarchie religieuse. Le catholicisme lui apparaît comme la religion à laquelle la majorité des Français reste attachée. C'est donc le culte catholique qu'il lui faut à tout prix rétablir. La signature d'un concordat avec le Pape PieVII apporte enfin en France la paix religieuse.

Au sein d'un Etat décidément laïc l'Eglise devient un corps dont les besoins essentiels sont pris en charge par l'Etat, mais qui lui est étroitement subordonné.

Ceci se poursuit sous la Restauration et la Monarchie de juillet.

Sous le Second Empire et au début de la Troisième République l'Église entretient les meilleurs rapports avec l'Etat. Puis la situation se radicalise dans les différents sens du terme. Au début du XX<sup>e</sup> siècle le Saint-Siège adresse à toutes les puissances une note protestant contre le projet de visite au Quirinal de Monsieur Emile Loubet président de la République Française à l'occasion du rapprochement franco-italien. Contrairement aux usages internationaux cette note n'a pas été communiquée à la France. Les évêques de Laval et de Dijon appelés à se rendre à Rome se voient interdire par le gouvernement de quitter le territoire français et leurs diocèses. Le cardinal Merry del Val proteste. Delcasse, ministre des affaires étrangères lui répond : « Le gouvernement de la République a décidé de mettre fin à des relations officielles qui, par la volonté du Saint-Siège, n'ont plus de raison d'être. »

L'ambassade au Vatican est alors supprimée.

Le 9 décembre 1905 le gouvernement propose au Parlement le projet qui est voté, de loi sur la séparation des églises et de l'Etat. Elle proclame et garantit la liberté de conscience et de culte. Mais dans l'esprit du gouvernement sinon des parlementaires qui l'ont votée, elle veut manifester l'indifférence de l'Etat laïc à l'égard des religions. Aujourd'hui pour toutes les religions, chrétiennes ou non, nous vivons sous le régime de la loi de 1905, mais l'évolution a été importante depuis 96 ans.

Le service public des cultes, créé en 1801, est supprimé : on ne salarie et on ne subventionne aucun culte. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1906 toutes les dépenses de l'Etat, des départements et des communes relatives à l'exercice des cultes sont supprimées. Les anciens établissements publics du culte tels que les fabriques, les menses, les conseils presbytéraux les consistoires seront remplacés par des associations culturelles à capacité spéciale régies par la loi de 1901 sur les associations.

Israélites et protestants se hâtent de constituer leurs associations culturelles. Une partie de l'opinion catholique française et la majorité de l'épiscopat accueillent volontiers le principe de ces associations culturelles, mais leur création est formellement condamnée par le Pape Pie X dans les encycliques Vehementer nos et gravissimo. Le souverain pontife voit dans ces associations culturelles une association de personnes laïques et non pas le corps hiérarchique institué divinement par le Sauveur.

L'Eglise catholique en France perd tous ses biens puisque les associations culturelles n'ont pas été constituées.

Le gouvernement cherche à la faire rentrer de force dans la légalité républicaine. Une loi du 2 janvier 1907 permet au culte public de s'exercer non plus simplement par le moyen des associations cultuelles mais par des associations de droit commun ou bien en dehors de toute association, sous le régime des réunions publiques de la loi de 1881.

Le clergé catholique se refuse toujours à faire la déclaration prévue par cette loi, même à en faire une seule pour toute l'année et pour toutes les cérémonies religieuses.

Trois mois plus tard, la loi du 23 mars 1907 supprime la nécessité de la déclaration préalable pour toutes les réunions publiques. Il met ainsi le clergé catholique, malgré lui, dans la légalité républicaine générale.

En 1921, les relations diplomatiques avec le Saint-Siège ont été rétablies. Le gouvernement français a un droit de regard sur les nominations épiscopales. Lorsque l'Alsace et la Lorraine ont été réincorporées à la France le Concordat de 1801 a maintenu pour les églises catholiques et protestantes ainsi que pour le culte Israélite. Les deux évêques de Strasbourg et de Metz, les prêtres desservants, les rabbins et les pasteurs sont rémunérés par le Bureau central des cultes du ministère de l'intérieur.

En 1924, par Encyclique Maximam Gravissimamque, le Pape a autorisé la création d'associations diocésaines conformes au modèle établi par les autorités ecclésiastiques. Le gouvernement l'a fait examiner par des jurisconsultes et par le Conseil d'Etat ; ils l'ont estimé conforme à la loi.

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 réglait théoriquement le cas des congrégations : toute congrégation ou tout nouvel établissement congréganiste peut obtenir la reconnaissance légale en vertu d'un décret pris en Conseil d'Etat.

456 demandes, soit 61 de congrégations d'hommes et 395 de femmes ont été déposées. Un grand nombre ne furent même pas examinées et d'autres furent repoussées en bloc. En réalité la loi de 1901 n'a pas été une loi de reconnaissance mais une loi d'exclusion.

Les biens des congrégations non autorisées furent liquidés. Les opérations de liquidation étaient gigantesques puisque 14.000 établissements congréganistes avaient été fermés. Cette vaste opération était loin d'être terminée quand la guerre a été déclarée en 1914. Les préfets ont alors reçu l'ordre de suspendre l'exécution de toutes les mesures prises en application des lois de 1901 et de 1905. La tolérance, était assez précaire, allait désormais marquer le régime des congrégations.

C'est le gouvernement de Vichy qui l'a modifié. En 1940 a été rétabli le droit d'enseignement pour les établissements congréganistes.

En 1941 intervient la reconnaissance légale de l'Ordre des Chartreux et la concession à l'ordre des immeubles de la propriété domaniale de la Grande Chartreuse qui était tombée dans le domaine privé de l'Etat. Mon grand-père maternel, un huguenot cévenol, me racontait qu'étant tout jeune fonctionnaire au service des domaines à Lyon il avait été appelé à participer à l'évaluation des biens de la Grande Chartreuse.

Une loi du 8 avril 1942 a placé les congrégations sur le même plan que les associations : une congrégation peut se former librement, son existence est licite. Pour avoir la capacité légale il lui faut obtenir la reconnaissance légale par un décret pris après avis du Conseil d'Etat. Leur statut est très voisin de celui des associations reconnues d'utilité publique. Entre 1970 et 1989, 112 congrégations avaient été reconnues

légalement selon cette procédure.

J'ignore si la seule congrégation protestante, celle des diaconesses de Reuilly, a demandé et obtenu la reconnaissance légale. Au bureau des cultes on m'a indiqué que la communauté de Taizé avait été déclarée comme association et qu'elle n'avait donc pas sollicité la reconnaissance légale.

Jusqu'à une époque assez proche les congrégations reconnues en France étaient de religion chrétienne. Mais, il y a peu, une congrégation bouddhiste a été reconnue. Ce n'est pas bien sûr l'évêque de son lieu d'implantation qui a été consulté mais un lama résidant en France. L'ambassade de France en Inde a été priée de vérifier que ce lama avait bien qualité pour donner un avis autorisé.

Avant de clore mon propos sur les libertés religieuses je voudrais vous dire deux choses :

La première est que l'évolution de la législation et de l'état d'esprit dans lesquels les textes sont appliqués a conduit à l'instauration de rapports nouveaux entre les autorités civiles et les représentants des divers cultes. Le cadre strict de la séparation des églises et de l'Etat n'a pas débouché sur l'indifférence, il laisse sa place au respect.

En 1959, jeune chef de cabinet débutant, j'avais assisté aux obsèques de Monseigneur Bernard, évêque de Perpignan et j'avais été tout surpris de voir mon préfet que je savais être franc-maçon tenir l'un des cordons du poêle quand le corbillard portant le cercueil de l'évêque avait quitté la cathédrale. Un an auparavant j'avais passé l'oral du concours de chef de cabinet.

Aujourd'hui personne ne s'offenserait, j'en suis certain, qu'un préfet salue un cardinal en lui disant "Eminence".

Mais en lisant le décret du 13 septembre 1989 qui fixe les rangs et préséances dans les cérémonies publiques, je me suis aperçu que les autorités religieuses en sont exclues. Il y a toutefois l'exception des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle où l'évêque, le président du directoire de l'église de la confession d'Augsbourg, le président du synode de l'église réformée d'Alsace-Lorraine, le grand rabbin et le président du consistoire Israélite figurent au 19<sup>e</sup> rang dans l'ordre des préséances.

Le Parlement a été récemment saisi d'un projet de loi sur les sectes. Elles se prétendent toutes religions mais certaines manifestent des dérives dangereuses. Il paraît normal que l'on se préoccupe de les contrôler. Nous nous trouvons là devant un vaste problème que je ne me hasarderai pas à aborder aujourd'hui.

Je vous remercie de m'avoir écouté avec beaucoup de patience.

Vivement applaudi par ses nombreux confrères et amis, monsieur le préfet Hugues sera ensuite invité à participer à une réception dans les salons du premier étage.